

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00338
Numéro SIREN : 824 879 084
Nom ou dénomination : 2M ROMAINVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2021 sous le numéro de dépôt 34084

26/11/21

2021/34086

2M ROMAINVILLE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 22 Avenue Paul Vaillant Couturier
93230 ROMAINVILLE
824 879 084 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 5 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le cinq octobre,
A dix-huit heures,

La société NZFINANCES,
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
ayant son siège social 86 Rue des Guillaumes 93130 NOISY LE SEC,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 898 581 574 RCS
BOBIGNY,
Représentée par son gérant, Monsieur Kamal MAAMERI,

Associée unique de la société 2M ROMAINVILLE,

En présence de Monsieur KAMAL MAAMERI, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Kamal MAAMERI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société NZFINANCES,
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
dont le siège social est 86 Rue des Guillaumes, 93130 NOISY LE SEC,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 898 581 574 RCS
BOBIGNY,
représentée par Monsieur Kamal MAAMERI, gérant.

AK

Monsieur Kamal MAAMERI, au nom de la société NZFINANCES qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**La société NZFINANCES,
Représentée par M. Kamal MAAMERI**

